

**Se syndiquer c'est adhérer à une démarche collective,
c'est ne plus être seul.e**

En 2021, vous êtes nombreux à avoir sollicité vos élus pour vos affectations, mutations, passages en hors classe et classe exceptionnelle, mais aussi pour des recours et des conseils.

Nous vous avons représentés et défendus avec force et conviction dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Nous avons fait valoir notre droit d'évocation sur vos dossiers et souvent obtenu satisfaction.

Votre soutien est capital pour continuer à porter votre voix aux niveaux local, régional et national.

Votre syndicalisation nous permet d'avoir de réels moyens pour vous vous suivre et vous défendre.

Cet effort que nous partageons ensemble pour représenter et défendre notre profession est important auprès des instances décisionnelles dans la présente conjoncture.

Souvent le coût d'une adhésion est un frein alors qu'en tant qu'actif ou retraité, une partie de votre cotisation **vient en déduction de votre Impôt sur le Revenu** (il suffit de la mentionner sur votre déclaration annuelle de revenus). Le montant du crédit d'impôt est égal à 66 % des cotisations versées.

Notre syndicat est devenu la deuxième organisation de l'enseignement agricole en quelques années. Il définit seul sa ligne politique au sein du ministère de l'agriculture.

Son objectif premier est la défense et l'accompagnement de tous ceux et celles qui nous rejoignent.

Ne restez pas seul.e, rejoignez le syndicat indépendant et autonome que nous animons.

COTISATION 2021 – 2022

Personnel avec indice (Indice majoré figurant sur la fiche de paie)		Personnel sans indice	
Indices	Cotisation	Rémunération brute	Cotisation
220 / 234	55 €	488 € - 548 €	60 €
235 / 258	60 €	549 € - 609 €	60 €
259 / 282	66 €	610 € - 670 €	60 €
283 / 311	74 €	671 € - 730 €	60 €
312 / 340	82 €	731 € - 839 €	60 €
341 / 374	90 €	840 € - 924 €	60 €
375 / 413	99 €	925 € - 1011 €	60 €
414 / 452	109 €	1012 € - 1112 €	60 €
453 / 495	119 €	1113 € - 1219 €	60 €
496 / 544	130 €	1220 € - 1340 €	82 €
545 / 597	150 €	1341 € - 1481 €	88 €
598 / 655	168 €	1482 € - 1621 €	96 €
656 / 718	184 €	1622 € - 1722 €	104 €
719 / 791	202 €	≥ à 1723 €	112 €
792 / 880	220 €		
881 / 972	243 €		

Retraité : cotisation unique de 60 €

CALCUL COTISATION

La cotisation vaut pour l'année scolaire.
Pour les temps incomplets et temps partiels, la
cotisation est calculée en proportion de la
quotité du temps de travail. **Sans pouvoir
descendre en dessous de 40€.**

DEDUCTION FISCALE

66% de votre cotisation syndicale est déduite
de vos impôts.
Un crédit d'impôt est reversé, correspondant à
66% de votre cotisation syndicale, si vous
n'êtes pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Une attestation vous sera fournie.

IL EST INDISPENSABLE DE REMPLIR TOUTES LES DONNÉES DU BULLETIN

(1) Première adhésion au SEA-UNSA

(1) Renouvellement de mon adhésion

NOM :

PRENOM :

ADRESSE PERSONNELLE :
.....
.....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

TÉLÉPHONE FIXE TÉLÉPHONE PORTABLE :

J'EXERCE MON ACTIVITE DANS ÉTABLISSEMENT (Préciser si : LEGTA, LPA, CFA, CFPPA, Exploitations, Atelier technologique ET le nom de l'établissement Région :

TITULAIRE (préciser le corps auquel vous appartenez : Adjoint, Attachés, SA, TFR, Adjoint de labo, Ingénieur, PCEA, PLPA, etc...) :
.....

Si vous êtes : *ENSEIGNANT (option de concours, TIM, ESC, etc..) :

*DIRECTEUR (Préciser si vous êtes Dir EPL, Dir adjoint, Dir CFPPA, etc. :

*AGENT CONTRACTUEL (préciser le type de contrat : salarié d'exploitation, Formateur sur budget, ACR, ACE, Contrat aidé.....) :

MONTANT DE VOTRE COTISATION (en €) :

MODE DE PAIEMENT CHOISI :

(1) Par chèque si fractionné, nombre de chèque :

(1) Par prélèvement automatique en 4 fois tous les mois à compter du 15 novembre : compléter **OBLIGATOIREMENT** le mandat SEPA et joindre un RIB

(1) Par virement sur le compte SEA-UNSA IBAN : FR76 1010 7001 1800 6120 2786 157 - BIC : BREDFRPPXXX
Attention si vous faites un virement : envoyer votre bulletin d'adhésion et noter votre nom dans le libellé du virement OBLIGATOIREMENT

(1) J'adhère au SEA-UNSA

DATE ET SIGNATURE

(1) Cocher la case correspondante

Bulletin à renvoyer : Karine COLOMBAT / Anne LAURANT
SEA-UNSA au Lycée de Roanne-Chervé – CS 90023 42124 PERREUX CEDEX
(avec la Mention Personnel et Confidentiel)

Téléphone : 01.49.55.47.36 ou 06 34 51 50 66 ou 06 69 42 86 81